

ANNEXE II

Règlement d'examen

LISTE DES DOMAINES

❶ **Domaine professionnel**

- ❷ **Domaines généraux :**
- Expression française ;
 - Mathématiques - sciences physiques ;
 - Vie sociale et professionnelle ;
 - Langue vivante étrangère.
 - Education physique et sportive ;

REGLEMENT D'EXAMEN

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE <i>transports par câbles et remontées mécaniques</i>				
INTITULE DES EPREUVES	Coef	Candidats voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, apprentis en CFA ou section d'apprentissage habilités, candidats de la formation professionnelle continue dans un établissement public	Autres candidats	Durée de l'épreuve ponctuelle
DOMAINE PROFESSIONNEL				
EP 1 - Réalisation, technologie	10	CCF	ponctuelle écrite et pratique	16 à 24 H
EP 2 - Préparation et mise en oeuvre	6	ponctuelle pratique		4 H maxi.
DOMAINES GENERAUX				
EG 1 - Expression française	2	ponctuelle écrite		2 H
EG 2 - Mathématiques - sciences physiques	2	ponctuelle écrite		2 H
EG 3 - Vie sociale et professionnelle	1	ponctuelle écrite		1 H
EG 4 - Langue vivante étrangère *	1	ponctuelle écrite		1 H
EG5 - Education physique et sportive	1	CCF	ponctuelle	

* Ne sont accordées à l'examen que les langues vivantes étrangères enseignées dans l'académie, sauf dérogation accordée par le recteur.